

COMPTE-RENDU DU COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION (CSA) du 23 Mai 2024

Points à l'ordre du jour :

- Dossier d'auto - évaluation de l'HCERES
- Création de l'Institut des Transversalités, du Sport et de la Santé

M. ARTIBA Abdelhakim, Président de l'UPHF est excusé

Mme HARMAND Souad, Vice-présidente du Conseil d'Administration,

M. KABILA Abdelhak, Vice-Président délégué aux Ressources Humaines,

M. DULION Philippe, Directeur Général des Services,

M. EDART Cédric, Secrétaire général par intérim de l'INSA HdF,

M. DELCROIX François, Directeur des Ressources Humaines,

Pour le SGEN CFDT, Mme TURPIN WINTER Hélène, M. DENEUX Dominique,

Pour UNSA EDUCATION avec le SNPTES, M. REVAUX Thierry, Mme BLEUSE Valérie, M. DUBOC Jean-Philippe,

Pour la FSU, M. URBANIAK Rodolphe, M. ARNAL Thierry, Mme LEMAIRE Christelle.

M. URBANIAK Rodolphe est nommé secrétaire adjoint de séance.

Le quorum est atteint, la séance débute à 9h35.

- **Dossier d'autoévaluation de l'HCERES**

Mme HARMAND présente le dossier d'auto-évaluation institutionnelle de l'établissement.

Il s'agit d'une juxtaposition de l'évaluation sortie de l'expérimentation et de l'auto-évaluation de l'établissement en prévision du futur contrat quinquennal.

Le référentiel de l'Evaluation de l'établissement est constitué de 3 domaines :

- Domaine 1 : Pilotage stratégique et opérationnel
- Domaine 2 : Politique de la recherche, de l'innovation, de l'inscription de la science dans la société
- Domaine 3 : Politique de la formation, de la vie étudiante et de la vie de campus

En complément de ces 3 domaines, le dossier d'autoévaluation institutionnelle doit comprendre une réponse aux recommandations à plus long terme du rapport d'évaluation de sortie d'expérimentation :

- Recommandation 1- Puisque les objectifs du projet précédent ont été atteints, établir rapidement une nouvelle feuille de route stratégique prenant en compte les orientations que définira le COS.
- Recommandation 2- Établir des projections pluriannuelles sectorielles, en s'appuyant sur les données produites par la Cellule d'aide au pilotage, afin de définir les objectifs, les moyens et la trajectoire en matière de budget, de RH, d'immobilier et de SI.
- Recommandation 3- Diversifier et développer les ressources propres, en s'appuyant davantage sur la formation continue et la valorisation, pour réaliser pleinement l'objectif opérationnel de l'UPHF de développer un modèle économique favorisant la soutenabilité de son offre de formation.

Les principales évolutions entre le grand établissement et l'établissement expérimental se traduiront par :

- La mise en place de l'Institut des Transversalités, du Sport et de la Santé dès septembre 2024.
- La réorganisation des missions supports à la recherche et aux grands projets structurants en regroupant la DRV et le PDP en un seul service, qui pourrait être la DRP : Direction de la Recherche et des Partenariats.
- La mise en place d'une organisation efficiente pour accompagner les missions de valorisation des plateformes formation et recherche. La gestion de ces valorisations sera confiée à la filiale de l'université VALUTEC.
- La création d'une cellule « Valorisation de l'immobilier » afin de tirer profit de l'obtention de la dévolution du patrimoine immobilier.
- Un pilotage stratégique de la Formation Tout au Long de la Vie, notamment la FA et la FC, à l'échelle de l'établissement, tout en décentralisant le développement et la gestion aux instituts.

Mme BLEUSE Valérie, souhaite connaître les échéances calendaires concernant ces évolutions et savoir si les projets transversaux seront toujours gérés par la Direction de la Recherche et de la Valorisation (DRV).

Mme HARMAND Souad, répond que les 3 recommandations expresses ont été prises en compte concernant la sortie de l'expérimentation. L'HCERES souhaite pouvoir consulter les documents d'ici fin mai même si le dossier complet doit être déposé au plus tard en septembre 2024. La création du Grand Etablissement devrait se faire en Janvier 2025.

L'HCERES incite l'UPHF à développer ces ressources propres car le ministère ne donnera pas de moyens supplémentaires. L'objectif est donc de travailler sur une nouvelle structure afin de gérer les projets de recherche en lien avec la formation et en concertation avec le Pôle Partenariat Développement (PDP) et la DRV.

Mme BLEUSE Valérie, se demande si cette nouvelle structure restera un service transversal.

Mme HARMAND Souad, indique qu'il s'agit de la logique même de l'établissement et que les services partagés seront maintenus. La mise en place d'une nouvelle organisation est nécessaire pour accompagner la valorisation de la formation et de la recherche (gestion confiée à VALUTEC).

M. DULION Philippe, ajoute que même si l'HCERES a reconnu une efficacité générale des services, il manque cependant la valorisation de manière générale des plateformes et des bâtiments de l'UPHF. Le PDP avait été créé pour gérer la partie stratégique mais aussi la valorisation en allant chercher des projets autres que ceux subventionnés par l'ANR. Une réorganisation des services est donc nécessaire afin de chercher des parts de marchés et gérer les gros projets financés par l'état. Il s'agit d'un projet amené à évoluer afin d'avoir une direction optimale en soutien aux enseignants chercheurs.

Mme HARMAND Souad, précise qu'il existe un dialogue de performance annuel avec le rectorat et qu'un projet spécifique a été créé cette année afin de mettre en place cette logique de valorisation.

M. DULION Philippe, informe que le ministère a lancé une mission d'enquête via l'inspection générale afin de connaître la pérennité des ressources propres des établissements. Les ressources propres sont constituées en grande partie du financement de l'état sur des projets via l'ANR ou sur l'apprentissage. L'UPHF est l'un des rares établissements à avoir su récupérer des financements sur des appels à projets ou l'apprentissage avec des résultats très satisfaisants.

M. ARNAL Thierry, se demande quels seront les changements concrets avec le passage en Grand Etablissement et si le président de l'UPHF sera dorénavant nommé par le ministère.

Mme HARMAND Souad, répond que la sortie en Grand Etablissement représente la pérennisation de l'expérimentation et la preuve que les projets expérimentés sont réussis. Concernant les élections, elles ne sont pas liées au Grand Etablissement mais à la fin du mandat classique de l'équipe de gouvernance actuelle.

M. DULION Philippe, ajoute que le renouvellement de mandat du président n'est pas lié à la sortie de l'expérimentation puisque que le processus des élections est en route alors que le décret de création en Grand Etablissement n'est pas encore sorti et qu'il ne le sera peut-être pas à la fin de l'année (date d'échéance en 2028). La véritable question est de savoir ce qu'il arriverait si le passage en Grand Etablissement ne se faisait pas car il s'agira alors d'une remise en cause du travail effectué pendant de nombreuses années.

Mme TURPIN WINTER Hélène, se demande s'il y aura un volet spécifique RH dans le dossier d'autoévaluation afin de pouvoir mesurer quelles sont les ressources humaines de l'UPHF.

Mme HARMAND Souad, indique que le rapport d'auto évaluation est un jeu de réponses aux questions. Dans chaque domaine il y a entre dix et vingt références abordées et chaque référence comporte une dizaine de questions auxquelles il faut répondre. La volonté était de présenter un rapport logique et lisible, le fait que les ressources humaines soient abordées dans l'ensemble du document est volontaire. Les experts sont répartis par domaine et ont besoin d'avoir chacun une vision RH.

Avis : Favorable à l'unanimité

- Création de l'Institut des Transversalités, du Sport et de la Santé**

Mme HARMAND Souad présente le point sur la création de l'Institut des Transversalités, du Sport et de la Santé.

L'HCERES a examiné les structures mises en place (pôle sciences et technologies, pôle humanité etc...) et déplore le manque de valorisation de la pluridisciplinarité et du caractère polytechnique de l'UPHF.

L'HCERES a donc estimé que les STAPS par nature étaient du domaine des transversalités et n'avaient pas leur place au sein de l'INSA HdF et qu'un nouvel institut liant les transversalités, le sport et la santé devait être créé.

L'Institut des Transversalités, du Sport et de la Santé (ITSS) sera opérationnel dès la rentrée de septembre 2024, les futurs étudiants en STAPS ne seront alors plus inscrits à l'INSA HdF mais à l'UPHF et affectés dans le nouvel institut.

Mme HARMAND Souad, souhaite indiquer deux modifications dans la délibération :

- Structuration et compétences**

« *L'IT2S est doté d'un comité de direction. Les statuts de l'IT2S définissent la composition et les compétences du comité de direction, sous réserve que le directeur de l'INSA Hauts de France, le Directeur de l'ESAC et le Directeur de l'IUT en soient membres de droit.* »

Il faut lire :

« *L'IT2S est doté d'un comité de direction. Les statuts de l'IT2S définissent la composition et les compétences du comité de direction, sous réserve que le directeur de l'INSA Hauts de France, le Directeur de l'ESAC, le Directeur de l'IUT et le Directeur de l'ISH en soient membres de droit.* »

2. Périmètre de formation

« Dans le cadre de l'offre de formation définie par les instances de l'UPHF, l'IT2S organise les formations suivantes :

- Formations et modules de caractère polytechnique et pluridisciplinaire

~~Formations d'accès aux études universitaires~~

~~Formations non diplômantes de préparation à l'enseignement supérieur~~

- Formations de sciences et techniques des activités physiques et sportives

- Formation de santé. »

M. DUBOC Jean-Philippe, remarque qu'il manque le terme « sciences » dans l'appellation de ce nouvel institut, les professeurs n'enseignant pas uniquement du sport mais également les sciences au sens large.

Mme HARMAND Souad, répond qu'il est difficile de s'écartier des propositions de l'HCERES à cause des contraintes calendaires. Cependant, rien n'est acté définitivement et l'appellation de l'institut pourra être amenée à évoluer dès lors que le Grand Etablissement sera créé.

Mme TURPIN WINTER Hélène, s'étonne de la mise en place de cet institut dès 2024, les délais étant très courts.

Mme HARMAND Souad, répond que tout est allé très vite, les documents votés lors des instances devront être envoyés fin mai. Les étudiants inscrits en STAPS peuvent s'inscrire dès septembre 2024, les élèves poursuivant leur Master 2 resteront à l'INSA HdF.

M. URBANIAK Rodolphe, s'interroge quant aux recrutements qu'impliqueront ce nouvel institut. Comment sera affecté le personnel dédié ?

M. DULION Philippe, répond qu'il n'y aura pas de nouveaux recrutements et qu'il y aura un appel à candidature sur la base du volontariat. La configuration restera à l'identique et le ministère ne financera pas de nouveaux postes.

Mme HARMAND Souad, ajoute qu'une administration provisoire sera désignée par le président afin de laisser le temps aux collègues de s'organiser.

M. URBANIAK Rodolphe, remarque que la campagne des entretiens professionnels étant actuellement en cours, ces futurs changements de services sont-ils abordés avec les agents lors des entretiens ?

M. EDART Cédric, répond que l'ensemble des entretiens professionnels de l'INSA HdF ont été réalisés et que le sujet n'a pas été évoqué. Cependant un travail est en cours quant au calibrage des besoins de ce nouvel institut et un appel à candidature sera effectué en fonction des résultats, notamment pour les postes de secrétariats pédagogiques.

M. URBANIAK Rodolphe, déplore le fait que les entretiens professionnels soient déjà réalisés alors que les organisations syndicales n'ont pas pu avertir les agents des thématiques à aborder avec leurs responsables hiérarchiques lors des entretiens. Il s'interroge sur l'aspect budgétaire de cet institut pour le dernier trimestre 2024.

M. EDART Cédric, répond que l'INSA HdF va accompagner les formations liées à son institut jusque fin décembre, le budget 2025 tiendra compte de la nouvelle structuration.

Mme HARMAND Souad, ajoute que l'institut aura son propre dialogue de gestion, comité de direction etc...

M. ARNAL Thierry, remarque que trois axes de formation ont été retenus, correspondront-ils à l'avenir à trois départements ?

Mme HARMAND Souad, approuve, il y aura un département lié aux sports, un département lié aux transversalités et un département lié à la santé. Ce dernier fait l'objet d'échanges très importants avec le Centre Hospitalier concernant les formations liées au domaine de la santé.

M. ARNAL Thierry, s'interroge sur le délai de mise en place de ces trois départements.

Mme HARMAND Souad, répond que le travail effectué de septembre à décembre permettra de préfigurer l'organisation de ce nouvel institut.

En l'absence d'autres questions, M. KABILA remercie les membres et lève la séance à 10h25.

Avis : Favorable à l'unanimité

La Secrétaire,

Le Secrétaire adjoint

Le Président,

Mme LECOMTE Christelle

M. URBANIAK Rodolphe

Pr. A. ARTIBA

REPRESENTANTS DES PERSONNELS DE L'UPHF ET DE L'INSA HdF

Membres titulaires		Membres suppléants	
SGEN-CFDT			
GOICHOT François		BRISE Sophie	
TURPIN-WINTER Hélène	X	DENEUX Dominique	X
HENON Pierre	X	DAIFI Nabila	
UNSA-EDUCATION avec le SNPTEs			
ANCEAU Jean-Hubert		DUBOC Jean-Philippe	X
REVAUX Thierry	X	NASSAR Georges	
BLEUSE Valérie	X	BOURDEAU Priscilla	
CHIKH Djanet		DEPRES Virgile	
FSU			
D'OLIVEIRA-REZENDE Olivier		LEMAIRE Christelle	X
URBANIAK Rodolphe	X	MARECHAL Christophe	
ARNAL Thierry	X	DRUBA Nadège	

x présents

X présents avec voix délibérative

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION DE L'UPHF ET DE L'INSA HdF

ARTIBA Abdelhakim, Président	
DE LA BOURDONNAYE Armel, Directeur de l'INSA HdF	
HARMAND Souad, Vice-Présidente du Conseil d'Administration	x
EDART Cédric, Secrétaire Général par intérim de l'INSA HdF	x
KABILA Abdelhak, Vice-Président délégué aux Ressources Humaines	x
LECOMTE Christelle, Secrétaire de séance	x

MEMBRES DE DROIT

DULION Philippe, Directeur Général des Services	x
DELACROIX François, Directeur des Ressources Humaines	x

MEMBRES INVITES
